

« Guerre » en France : le ministre de l'Intérieur prononce le mot de confinement , met les points sur les i

Pour une durée de 15 jours **qui peut être prolongée** (*la courte phrase qui en dit long*) : "Restez chez vous" !

déplacements interdits sauf pour des motifs légitimes : réapprovisionnements alimentaires, visites aux médecins, pharmacies etc...

Un dispositif sera mis en place sur les axes principaux & secondaires .Toutes les personnes se déplaçant devront pouvoir justifier de leur déplacement . .100 000 policiers seront mobilisés.

Une attestation sera téléchargeable sur le site du ministère de l'Intérieur à compléter et à garder sur soi lors de déplacements .

Pour organiser le second tour des Municipales , un projet de loi sera déposé.

Les déplacements transfrontaliers seront réduits .

Les frontières extérieures de Shengen sont fermées.**Toutes les entrées des étrangers sont proscrites..**



Les frontières intérieures limiteront les échanges au strict né

source : Christophe Castaner , ministre de l'Intérieur

En France 148 morts, 6633 cas diagnostiqués